

COMPTRE-RENDU DE RÉUNION



COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ JEUDI 4 OCTOBRE 2018 – SALLE DE REUNION DU 3^{ÈME} ÉTAGE DE L'HÔTEL DE VILLE

Madame Thérèse MOIZAN informe l'assemblée que cette commission se tient au sein de la salle Gascogne afin de constater la fin des travaux.

Pour l'accompagner, les personnes présentes sont :

Claude SARRALIÉ, Adjoint délégué au cadre de vie et à la mobilité

Gilles SERE, Directeur des services techniques

Gabriel SABATIER, responsable de la mission handicap

Marie VASSORT, responsable du cinéma

Monsieur BERNARD, intervenant TISSÉO pour présenter le projet lié au métro

L'ordre du jour :

1. Agenda d'accessibilité programmé
2. Rencontres ville et handicap
3. Bilan Ciné-ma différence
4. Théâtre « Chroniques atypiques »
5. Questions diverses

Rédigé par Corinne EYCHENNE



Madame Thérèse Moizan salue les membres présents et énonce l'ordre du jour.

1. Agenda d'accessibilité programmé (AD'AP)

Monsieur Gilles Sere rappelle qu'il s'agit de rendre accessible tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) de la Ville.

Pour information, Monsieur Philippe Durrieu a demandé une mobilité et a quitté la collectivité. Il est prévu de le remplacer et c'est pourquoi nous avons pris du retard, sur la partie ingénierie.

Présentation des agendas réalisés

- l'église Sainte-Radegonde ;
- le groupe scolaire Jules Ferry où l'accessibilité est prise en compte ;
- les travaux en cours à Lamartine ;
- le groupe scolaire Paul Bert a été mis aux normes pour accueillir la crèche du Parc ;
- la rénovation de la salle Gascogne.

Présentation des agendas en cours

- le travail sur l'accessibilité des allées de l'ancien cimetière du village. Ce sujet est en cours de réflexion avec la loi zéro phyto qui vient s'ajouter à l'entretien accessibilité, l'entretien des lieux et l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires. En projet, un programme pluriannuel pour le traitement des allées ;
- le CCAS avec les travaux d'accessibilité et de sécurisation des sas ;
- les Installations Ouvertes au Public (IOP) :
 - le square des Marots est globalement accessible, des améliorations sont à apporter ;
 - le gymnase Jean Jaures ;
 - la Maison Citoyenne Saint-Exupéry où les travaux sont en cours ;
 - l'école élémentaire Lamartine ;
 - le groupe scolaire Paul Bert qui accueille la crèche du Parc.

Madame Moizan demande pourquoi les travaux du Square des Marots sont réalisés maintenant et non pas en même temps que la création de l'école élémentaire Simone Veil ?

Monsieur Sere répond que des accès resteront en l'état et qu'une partie n'est pas impactée par le projet de cette école.

Présentation des projets à l'étude / à programmer

- la salle Pierre Satgé : réflexion avancée avec les associations occupantes car des activités vont muter à court ou à moyen terme ainsi que l'importance de se projeter dans le cas d'affectations différentes dans quelques années.



Les établissements qui ont plus de 10, 15 ou 20 ans seront mis aux normes d'accessibilité mais, à ce jour, nous n'avons pas de vision sur la destination des établissements à long

terme. Ils ne resteront peut-être pas des ERP ou pourront être transformés en bâtiments régis par le Code du travail.

Madame Moizan ajoute que la réflexion est d'ordre plus général et les projets peuvent être différés car les orientations seront différentes.

L'exemple du bâtiment du centre technique avec un rez-de-chaussée et un étage permettrait d'accueillir un collègue à mobilité réduite puisque le bâtiment a un rez-de-chaussée, même s'il n'y a pas d'ascenseur.

L'analyse des besoins prend du temps. La réflexion porte sur un ensemble d'options et les travaux doivent être pertinents, notamment les déplacements pour concilier l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et le maintien des activités.

Monsieur Arias regrette que nous « reculions » sur l'accessibilité en France, dans les logements neufs par exemple car l'accessibilité devrait être totale. Il y a un problème de culture.

Monsieur Sere donne l'exemple avec le quartier du Val d'Aran : il existe un projet de réaliser une maison des arts martiaux avec un dojo. Demain, nous serons en capacité de rendre le bâtiment totalement accessible tout en ayant une compatibilité avec la future activité.

Il ajoute qu'il faut absolument rendre tous les bâtiments accessibles mais avec des équipements qui serviront à une activité bien précise.

Madame X... demande où nous en sommes par rapport au planning initial ?

Monsieur Sere répond que nous avons pris un peu de retard dans les réalisations car il nous manque de l'ingénierie ; nous attendons un remplaçant en décembre 2018. En 2019, nous aurons la capacité de faire les travaux sur des dossiers qui sont à l'étude ; nous rattraperons le retard. Mais les études sont aussi longues à mener (marchés publics, procédures administratives, ...).

Les exemples de réalisation en photos et les sites qui pourront se visiter : les blocs sanitaires accessibles par la voirie, les vestiaires et les loges partenaires au Stade Bendichou.

Monsieur Corsino constate qu'il n'y a pas d'accessibilité pour accéder au stade avec les transports en commun puisqu'il n'y a pas de trottoir, donc pas de continuité jusqu'au Stade Bendichou.

Monsieur Sere énonce qu'il y a deux types de documents :

- les AD'AP sont pris en charge par les communes et concernent les bâtiments communaux ;
- les Schémas Directeurs d'Accessibilité de la Voirie (SDAV) qui sont de la responsabilité de Toulouse Métropole.

Nous travaillons avec intelligence car nous tendons à relier les pôles attractifs tels qu'une gare ou un relais bus vers des bâtiments ou équipements publics que nous savons pouvoir être fréquentés. Nous essayons d'améliorer tout cela mais les budgets sont énormes selon les origines et les destinations, nous ne pouvons pas circuler en autonomie dans tout Colomiers.

Monsieur Sere ajoute qu'il reste beaucoup de travail, c'est pourquoi il y a un Schéma Directeur et c'est pourquoi le projet se présente par tranche mais chaque fois qu'il y a un réaménagement de voirie, l'accessibilité est prise en compte.

Monsieur Y... souhaiterait visiter la Potinière car cela avait été évoqué à la précédente commission.

Monsieur Sere ajoute qu'il est possible de visiter des sites accessibles mais que ce serait intéressant aussi de visiter les sites qui ne sont pas accessibles afin de mettre l'accent sur les points importants à souligner en tant qu'usagers.

2. Rencontres ville et handicap, 9^{ème} édition

Monsieur Sabatier précise que c'est la 2^{ème} année que la Ville de Colomiers sera présente à la rencontre qui aura lieu le 24 novembre 2018 avec la participation des villes de Toulouse, la Métropole, Beauzelle, Blagnac, Castelginest, Colomiers et Cornebarrieu.

La proposition qui sera faite dans ce cadre sera de mettre en valeur le cinéma comme décliné à Colomiers avec Ciné-ma différence.

Monsieur Sabatier transmettra toutes les informations de communication par courriel pour activer les réseaux des membres de l'assemblée.

3. Bilan Ciné-ma différence

Monsieur Gabriel Sabatier rappelle que la Ville propose des séances de Ciné-ma différence une fois par mois. Il s'agit soit de séances pour les enfants, soit pour les familles.

En 2016 / 2017 : 5 séances, 309 spectateurs et 165 personnes ont pu profiter de ces séances adaptées.

En 2017 / 2018 : 8 séances, 348 spectateurs et 185 personnes concernées par le handicap.

Madame X... énonce que le dispositif est connu et reconnu au-delà de la Ville de Colomiers.

En moyenne et par séance, il y a 8 bénévoles qui accompagnent le public. Au total, le groupe représente 30 bénévoles.

Madame Moizan ajoute que ces bénévoles sont très constants et elle tient à les remercier car, sans eux, ces séances ne seraient pas possibles.

Monsieur Sabatier précise qu'il est important d'améliorer la communication. En effet, la communication « papier » n'est plus d'actualité. Plusieurs formats ont été expérimentés mais il ressort clairement que le papier est moins utilisé. Le numérique prend de plus en plus de place et il faut alimenter les réseaux sociaux pour développer le dispositif qui fonctionne très bien.

Monsieur Arias demande quelles personnes handicapées fréquentent ces séances ?

Monsieur Sabatier répond qu'il y a tout type de handicap rencontré. Ces séances sont adaptées : il n'y a pas de publicité, il n'y a pas un « noir » complet, le son est réduit, ...

Madame X... ajoute que les retours bénéfiques sur ce dispositif émanent, en majorité, des personnes qui ont subi des traumatismes crâniens.

Madame Moizan rappelle que la séance est à 4.50 euros et que les séances sont mixtes, ouvertes à tout public.

Monsieur Sabatier précise que la programmation pour 2019 est incomplète en raison des contraintes du métier des professionnels de l'audiovisuel (réseau spécialisé, droits, autorisations, ...).

En Haute-Garonne, Colomiers est la seule ville à avoir mis ce type de dispositif en place.

4. Théâtre intitulé « Chroniques atypiques »

Madame Moizan a vu passer un tract dans les services et a demandé qu'il soit soumis à cette commission.

Vanessa X... présente le spectacle.

Le spectacle de ce tract s'appelle « Chroniques atypiques » : il s'agit d'une invitation à voyager dans le quotidien des familles concernées, de près ou de loin, par la maladie d'Alzheimer ou les troubles autistiques.

La troupe s'appelle « Les NeuroTypik ».

Le terme « neurotypique », abrégé NT, est un terme créé par la communauté autistique pour qualifier les personnes qui ne sont pas atteintes par des troubles du spectre autistique. Cependant, le terme est devenu au fil du temps un mot désignant toute personne sans différence neurologique.

Il y a 3 ans, le projet a émergé car chacun des comédiens a été confronté de près ou de loin à la maladie d'Alzheimer, essentiellement.

Ils se sont impliqués dans ce projet à caractère humain en tant que comédiens amateurs, au nombre de 9. Grâce à l'aide de deux professionnels de santé (psychologues), ils ont beaucoup travaillé pour mettre en avant la différence avec une dimension poétique, pour sensibiliser le public et permettre aux aidants de se faire aider.

Comme ils ne sont ni professionnels, ni intermittents du spectacle, une fois le spectacle construit, ils ont fait appel à Monsieur Laurent Deville, un metteur en scène réputé à Toulouse.

Les comédiens ont créé une association pour faire vivre ce projet mais ne sont pas rémunérés. L'argent récolté permet de rémunérer le metteur en scène, qui lui, est un intermittent du spectacle.

Monsieur Sabatier explique que l'objectif du service de la mission handicap serait de mettre en place une représentation gratuite aux alentours du 14 décembre 2018, sous toutes

réserves et suivant les disponibilités pour trouver une salle et une scène qui puissent accueillir cette troupe.

5. Questions diverses

Le Colombus

Monsieur Corsino a lu un article dans la Dépêche du Midi que le Colombus allait être mis en place à Colomiers. Est-ce que ce véhicule sera accessible aux PMR de plus de 65 ans ?

Madame Moizan répond que le Colombus a été demandé par les Comités de quartier et par bon nombre de Colomérins car il y a des quartiers de Colomiers qui sont isolés et n'ont pas accès à un arrêt de bus à 400 mètres : Piquemil, la Crabe, Chemin du Page, ...

Le Colombus sera mis en place en janvier 2019 pour desservir le marché et le centre-ville, en complémentarité du réseau Tisséo. Le terminus sera au niveau du relais bus.

Monsieur Sere précise que depuis le transfert du service de transports urbains de la Ville de Colomiers à Tisséo, comme obligé par la loi en septembre 2016, certains quartiers ne pouvaient plus être desservis comme ils l'étaient.

Expérimentation du Colombus prévue de 6 mois : le principe est de mettre une navette le mardi, jeudi et samedi matin avec un transport à la demande sur des arrêts préexistants, sécurisés et avec un abri si possible.

Nous passons par un prestataire, donc nous pouvons demander un bus accessible mais nous ne faisons pas du transport à domicile. Même si le bus est accessible, du domicile à l'arrêt, il y a une problématique si ce n'est pas accessible.

Un questionnaire sera adressé aux personnes de plus de 65 ans dans les périmètres concernés afin de cibler les personnes éloignées. Une fois le recensement effectué, nous saurons estimer le nombre de personnes à mobilité réduite ou qui ont des accompagnants. Il sera nécessaire de s'inscrire avant tout déplacement.

Dans ce cadre, une décision sera prise en suivant, avec un bus accessible ou pas.

Les réunions publiques relatives à l'accessibilité

Madame X... évoque les réunions publiques. Madame Moizan rappelle qu'il y a eu une très large communication autour de ces réunions publiques.

Elle demande si une information peut être transmise par mail aux membres de la commission quand il y a ces réunions publiques autour de l'accessibilité.

Monsieur Sere ajoute qu'aujourd'hui, dans tous les projets, les dossiers sont soumis à la commission départementale d'accessibilité. Dans tous les cas, en plus de respecter la règle, les projets passent devant les commissions ad hoc, en conséquence, l'accessibilité est prise en compte.

Les trottoirs accessibles



Monsieur Arias explique que certains trottoirs sont inaccessibles car les ménages ont plusieurs voitures. Les usagers garent leurs voitures sur les trottoirs et les fauteuils roulants ne passent pas. Il faudrait que les Policiers municipaux verbalisent.

Monsieur Sere répond que les infractions au stationnement sont sanctionnées, à proximité des écoles le matin et sur certaines zones.

Madame X ... ajoute qu'il y a de gros bacs roulants qui sont positionnés, en travers, sur les trottoirs et qu'il n'est pas possible de sortir de chez soi.

Monsieur Sere répond que des rappels sont faits au syndic dès qu'il y a des signalements car il y a des règles strictes de présentation et de repli des bacs à ordures ménagères.

Monsieur Arias précise, quand les trottoirs sont étroits, que les riverains qui ont des maisons taillent bien leurs haies car parfois il se griffe le visage et ces végétaux entravent la bonne circulation.

Monsieur Sere répond qu'il y a des rappels qui sont faits régulièrement par la Police municipale. Il existe des procédures de mise en demeure mais nous ne pouvons pas d'office envoyer les services municipaux pour tailler la haie d'un particulier car nous nous mettrions en défaut.

Les sanitaires à l'Hôtel de Ville

Monsieur Arias évoque la question des sanitaires du rez de chaussée à l'Hôtel de Ville. **Il n'y a que des urinoirs ? Pas de toilettes destinées aux hommes ; lumière insuffisante et tuyauterie gênante ?**

Le mobilier urbain

Monsieur Corsino évoque les barrières pour empêcher les scooters, motos ou autres sous le tunnel du rond-point à côté de la station de service Esso. C'est bien, mais il faudrait les signaler au sol. Les barrières sont vertes, le sol est clair, c'est bien contrasté mais la nuit, le contraste est moindre.

Monsieur Sere le note pour prise en compte et suite à donner.

Passage piéton parking du Rouergue

Madame X... demande pourquoi les bandes podotactiles au sol, au niveau du passage piéton en bas du parking de Rouergue ont été retirées ?

Monsieur Sere n'a pas les éléments de réponse à ce jour.

Madame Moizan souhaite qu'une nouvelle réunion soit organisée avant la fin de l'année 2018.

Madame Moizan clôture la réunion car elle a une autre réunion, remercie les membres et invite l'assemblée à transmettre les questions ou observations à Monsieur Sabatier, si nécessaire.